

LES LECTEURS PARLENT

Du calcul des densités de plants dans les devis de boisement

Nous pensons rendre peut-être quelques services avec les considérations pratiques suivantes. Que les « matheux » tournent la page...

La densité à l'hectare d'une plantation dont les plants sont écartés de a (mètre) sur des lignes distantes de b (mètre) est :

$$d = \frac{10\,000}{ab} \text{ plants à l'hectare}$$

D'où le tableau des valeurs arrondies à la centaine :

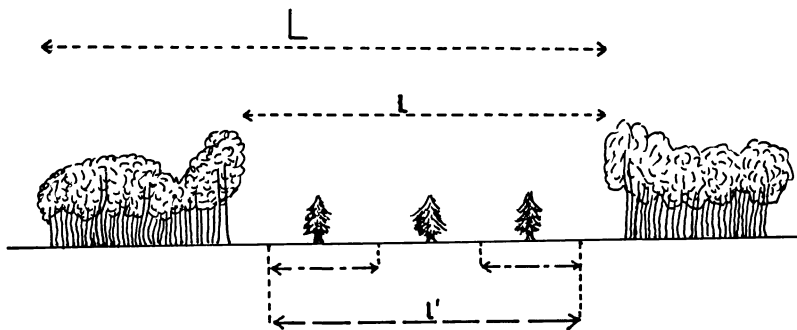
	2,00	2,25	2,50	2,75	3,00
2,00	—	—	—	—	—
2,25	2 500	2 200	2 000	1 800	1 700
2,50	2 200	2 000	1 800	1 600	1 500
2,75	2 000	1 800	1 600	1 500	1 300
3,00	1 800	1 600	1 500	1 300	1 200
	1 700	1 500	1 300	1 200	1 100

L'enrésinement des taillis conduit fréquemment à planter des bandes à une densité d' , séparées par des bandes non plantées. Si L est la largeur totale d'une répétition et l' la largeur réellement plantée,

$$d = d' \frac{l'}{L}$$

mais l' , il faut y faire attention, est souvent différent de ce qu'on désigne couramment comme largeur l de bande plantée.

A. MICHEL.



Incendies de forêts

Permettez-moi de donner mon modeste avis sur les incendies de forêts qui dévastent régulièrement les forêts de la Côte d'Azur. Inutile de s'étendre ici sur ce que les journaux nous ont rapporté tout au cours de l'été. Je ne voudrais pas qu'on m'accuse de me réjouir de telles catastrophes, mais je crois que pour nous forestiers, ces incendies nous fournissent l'occasion d'attirer l'attention du grand public sur nos richesses forestières et sur la nécessité de les préserver, mais plus encore de prendre des mesures adéquates pour éviter que le phénomène « Incendie » devienne un élément constant et obligatoire de la sylviculture méditerranéenne.

Saurons-nous profiter de cette excellente opportunité ?

Les pouvoirs publics, Ministre de l'Agriculture en tête, se sont préoccupés de la question; des réunions ont été tenues et des déclarations faites à la presse. Je ne sais que ce qui nous en a été dit par les journaux et je me permets d'ajouter mon grain de sel en tant qu'ancien forestier marocain, familier des dangers d'incendies.

Certes, les introductions de feuillus, les coupe-feux, les pompiers forestiers et leurs matériels coûteux ont leur valeur, mais il me paraît plus urgent encore d'aller à la racine du mal. Le nombre des incendies est directement fonction du nombre de touristes et je retiendrai une parole qui a été prononcée par le ministre à Ajaccio en août dernier et qui est la clé du problème: « il est nécessaire de mener une action à la fois *éducative* et *représentative* » (C'est moi qui souligne).

L'éducation, c'est la propagande massive commençant dès l'école, à coup de conférences, brochures (attrayantes), films, émissions télévisées, affiches, timbres-postes, ... enfin tous les moyens propres à inculquer aux touristes des réflexes de bonne conduite en forêt. C'est une affaire de spécialistes en publicité... et de gros moyens. Qu'il me suffise de rappeler les « Conférences incendies » que nous devons faire au Maroc chaque année, en juin, à chaque tribu de notre circonscription, avec présence obligatoire de tous les notables.

Quant à la répression, je laisse là aux juristes le soin d'exercer leurs talents, mais le problème me paraît très simple: « Interdiction absolue et totale d'allumer du feu, même une cigarette, dans les forêts et à moins de X centaines de mètres des forêts pendant les 2 ou 3 mois dangereux, à fixer par les préfets — cette interdiction étant sanctionnée par des peines très sévères — ». Là encore, on pourrait s'inspirer de la loi marocaine (l'arrêté viziriel du 4 septembre 1918 à moins d'un changement récent) qui nous avait permis, en période normale, d'éliminer presque totalement les incendies: il est vrai que le citadin-touriste d'été est plus ignorant des choses de la terre que le fellah de la montagne berbère.

Il est bien entendu que ma proposition d'interdiction d'allumer du feu en forêt s'applique à l'automobiliste qui circule sur une route, nationale ou autre, en forêt. Il m'a été donné de constater qu'une telle règle est appliquée dans les forêts nationales de Californie du Sud. De temps en temps, un parking est prévu, une véritable « place à fumer », où l'automobiliste s'arrête pour allumer une cigarette, puis éteindre consciencieusement son mégot dans un des nombreux cendriers ad-hoc avant de repartir.

Bruxelles, septembre 1965.

Xavier Le CHATELIER.